

D 235 CHILI: UN DOCUMENT CONFIDENTIEL DE
"BUSINESS INTERNATIONAL"

Le 17 mars 1975, l'organisation "Business International" faisait parvenir à ses adhérents le compte-rendu d'une table ronde organisée sur le Chili avec la participation de représentants du gouvernement chilien.

"Business International" regroupe les principales sociétés multinationales des Etats-unis, du Canada, de l'Europe et du Japon. En 1974, du 25 au 28 juin, une délégation de cette organisation avait rendu visite au Chili.

La dernière rencontre sur le sujet a eu lieu le 27 février 1975 à New-york. Les représentants chiliens étaient M. Fernando Leniz, à l'époque ministre de l'Economie, du Développement et de la Reconstruction (1); l'amiral Diaz, représentant du Chili aux Nations-unies; et M. Pastor, directeur du Bureau new-yorkais de "Corporación de Fomento de Chile".

Les notes du compte-rendu de la rencontre sont présentées comme "confidentielles et à usage strictement personnel".

On rapprochera avec intérêt ce texte de l'interview de M. Tomic sur les problèmes économiques chiliens (cf DIAL D 214) et des récentes déclarations faites par le nouveau ministre des Finances du Chili (cf DIAL D 223).

(Note DIAL)

RESUME DE LA DISCUSSION AVEC LE GOUVERNEMENT DU CHILI
LORS DE LA TABLE RONDE DU JEUDI 27 FEVRIER 1975,
St Regis - Hôtel Sheraton - Ville de New-york

(Intertitres de DIAL)

Le président de "Business International", M. Eldridge Heynes, ouvre la séance et présente nos visiteurs distingués: l'ingénieur Fernando Leniz, ministre de l'Economie, du Développement et de la Reconstruction; l'amiral Ismael Huerta Diaz, représentant du Chili aux Nations-unies; et M. Mariano Pastor, directeur du Bureau new-yorkais de "Corporación de Fomento de Chile" (CORFO).

(1) A l'occasion du remaniement ministériel du 14 avril 1975, M. Leniz a été remplacé par M. Sergio de Castro. (N.d.T.)

1- Le ministre Leniz a d'abord présenté les excuses de l'amiral Merino (2) pour son absence, étant retenu à Santiago par d'urgents problèmes gouvernementaux. Le ministre nous a ensuite fait une présentation sommaire de la situation économique actuelle du Chili, en insistant sur les deux principaux facteurs qui pèsent sur l'économie. C'est d'abord "l'héritage" du gouvernement Allende caractérisé par une baisse aiguë de la production pour pratiquement tous les biens entre 1972 et 1973 (la production industrielle a baissé de quelque 18%, la production agricole de 20%; l'extraction du cuivre a diminué de 12%) ainsi que par un laisser-aller de la fiscalité (le déficit du budget fiscal de 1973 se montait à 53% des dépenses; la dette externe a augmenté de 900 millions de dollars en trois ans). Le second facteur, c'est la situation de "stagflation" mondiale (3). Une augmentation rapide des prix pour la plupart des importations chiliennes, comme l'huile et le blé, combinée avec des prix excessivement bas pour le cuivre (le prix actuel de 58 cents la livre ne représente que la moitié du prix moyen des dix dernières années, même en tenant compte des corrections monétaires pour le dollar.)

Les changements depuis septembre 1973

2- Le ministre Leniz a ensuite passé en revue quelques-uns des changements opérés par la Junte depuis septembre 1973, date de sa prise en charge du pays.

1) Le pays a été ouvert au commerce international avec une diminution substantielle des droits de douane et la suppression d'un certain nombre de restrictions à l'importation. Il a indiqué que le taux plafond actuel de 180% pour les droits de douane sera plus tard abaissé conformément au tarif extérieur pratiqué par le Marché commun andin. Par ailleurs, le gouvernement a fixé un taux de change réaliste pour l'escudo, en ajustant régulièrement sa valeur sur l'augmentation des coûts internes. Le gouvernement a encouragé les exportations, en particulier celles des produits non traditionnels (pratiquement tous les produits en dehors du cuivre, de la cellulose et du papier).

2) Introduction des lois du marché dans la fixation des prix. Il ne subsiste que quelques rares contrôles pour 50 à 60 produits soumis aux prix contrôlés (eau, essence, pain, lait, huile comestible, sucre, etc.) Une nouvelle législation anti-monopolistique, semblable à celle des Etats-unis, a été édictée. Le taux de chômage est actuellement de 9,50% contre 5% sous la présidence d'Allende, et contre la moyenne de 6,50% avant le gouvernement Allende. Le ministre a précisé que le budget fiscal ne peut être réduit de façon trop draconienne sous peine de voir diminuer encore plus l'activité économique et s'alourdir davantage le problème déjà sérieux du chômage.

3) L'intervention du gouvernement dans l'économie a été réduite. Le secteur privé joue maintenant le rôle principal dans la plupart des branches. Des industries et des ressources naturelles, qui se trouvaient auparavant sous le contrôle du gouvernement (des contrats seront signés pour permettre la recherche et l'exploitation du pétrole, du fer, du charbon, de l'uranium, du cuivre, etc.), ont été ouvertes aux investisseurs privés, y compris les firmes étrangères.

(2) Membre de la Junte chilienne (N.d.T.)

(3) Phénomène de stagnation économique combinée avec l'inflation (N.d.T.)

4) La Junte gouvernementale soutient le marché des capitaux. Il y a une nouvelle loi sur les banques qui permet aux banques étrangères de faire des opérations, contient des dispositions relatives aux banques d'investissement et permet au gouvernement de vendre les actions des établissements nationalisés, en limitant la capacité d'acquisition de chaque groupe d'actionnaires à 3% du total du capital d'actions et, dans le cas de personnes physiques, à 1,5% seulement du même capital.

5) Dans le secteur agricole, le gouvernement a autorisé des prix "normaux".

Réformes sociales

3- M. Leniz a ensuite évoqué quelques réformes sociales décrétées par la Junte gouvernementale. Entre autres, il y a les suivantes:

1) Unification du paiement des allocations familiales, de façon à ce que le montant en soit identique pour tous.

2) Etablissement de salaires minimums.

3) Mise en place du "Statut social de l'entreprise" pour prévenir les tensions sociales entre travailleurs et chefs d'entreprise. Le ministre a précisé que le gouvernement ne croit pas que la participation des travailleurs à la gestion des entreprises soit bonne tant pour la gestion que pour le travail. Ils luttent pour rendre efficace la marche de l'entreprise, et dans la poursuite de cet objectif, la participation des travailleurs n'est pas un élément favorable. Le gouvernement estime que les travailleurs ont le droit de savoir ce qui se passe, de sorte qu'ils doivent être représentés dans les conseils d'entreprises. Cela permettra aux travailleurs d'apprendre comment opère une entreprise.

4) Un système obligatoire de formation professionnelle des travailleurs a été instauré pour leur donner la possibilité de se perfectionner.

5) Il y a une nouvelle loi sur les entreprises qui permet expressément les "coopératives ouvrières de production" installées durant le gouvernement Allende, "si elles marchent".

6) La Junte a introduit les modifications suivantes dans le Code du travail:

- elle a supprimé la différence entre "employés" et "ouvriers";
- elle a autorisé la libre organisation pour tous, à travers des syndicats par branche professionnelle ou par région;
- les contrats de travail auront une durée jamais inférieure à deux ans;
- les dispositions relatives à la solution des conflits du travail ont été améliorées. La négociation de contrats collectifs a été suspendue temporairement en raison de la rapidité de l'inflation.

7) Les dispositions concernant la sécurité sociale ont été modifiées de la façon suivante:

- les retraites sont accordées en fonction de l'âge et non de l'ancienneté
- les caisses de sécurité sociale seront d'ici peu contrôlées exclusivement par les travailleurs, mais des mécanismes sont prévus pour s'assurer que ces fonds sont bien appliqués. De cette façon, les travailleurs participent réellement à la propriété de l'entreprise, mais "de manière efficace".

Quelques chiffres

4- Le ministre Leniz a ensuite passé en revue quelques chiffres pour 1974. Le Produit national brut a augmenté en 1974 d'environ 5%, contre une diminution de 4% en 1973 par rapport au niveau de 1972. La production de cuivre a augmenté en 1974. La production de fer a augmenté de 9,6% en 1974; celle du blé, de 50%; la construction, de 28%. La croissance moyenne de la production industrielle a été de 2,2%; celle des aliments, de 5%; la production d'acier a augmenté de 11,6%; l'industrie électronique, de 28%; et les industries non électriques ont augmenté de 9%. En 1974, on a enregistré une baisse de la production textile (moins 16%), de l'industrie de la chaussure (moins 16%), du meuble (moins 27%) ainsi que dans l'industrie des dérivés du pétrole. Le budget des dépenses publiques a été réduit de quelque 30% en 1974 et, en 1975, il sera de nouveau réduit de 15%.

5- Le ministre Leniz a donné les chiffres suivants concernant le commerce:

exportations	:	1.346 millions de dollars en 1973		
		2.350 " " " 1974		
		1.665 " " " 1975 (en raison de la		
		baisse du prix du cuivre)		
exportations non minières	:	135 millions de dollars en 1973		
		300 " " " 1974		
importations	:	1.607 " " " 1973		
		2.230 " " " 1974		
		2.174 " " " 1975		

En 1974, la hausse du prix du pétrole a représenté un coût additionnel de 300 millions de dollars au chapitre des importations du Chili. En même temps, les importations alimentaires ont été réduites de 120 millions de dollars. Les biens de capital et de réserve ont vu leur prix augmenter.

6- L'inflation a été de 750% en 1973 et de 375% en 1974. Le ministre Leniz n'a pas avancé de chiffre pour 1975, si ce n'est pour signaler qu'il sera inférieur à celui de 1974.

7- Il a ensuite évoqué les ressources naturelles du Chili. Celles-ci comprennent; le cuivre, le charbon (à Concepción où le coût d'extraction est élevé, et à Magallanes où sa capacité calorifique est faible); l'uranium, le pétrole (exploitation de la plate-forme sous-marine); le gaz naturel, le potentiel hydro-électrique (dans le sud où il existe beaucoup d'eau en altitude, mais où il n'y a pas de consommation électrique et qui n'est pas nécessaire actuellement); de bons sols; les ressources forestières (les exportations de cellulose et de papier - à grosse fibre de pin - monteront jusqu'à 180 millions de dollars en 1975) consistant en forêts naturelles et en très bonnes perspectives de reboisement de pin; la pêche et le tourisme.

Les possibilités d'investissement

8- Le ministre Leniz a mentionné quelques-unes des mesures d'encouragement prises par le gouvernement en faveur de l'investissement au Chili.

En premier lieu, le gouvernement a pris des mesures d'encouragement de type régional - pour le nord et le sud - consistant en une aide portant sur dix ans et pouvant couvrir jusqu'à 30% du coût du facteur travail et 10% de l'investissement. En second lieu, le gouvernement édictera prochainement une nouvelle loi portant création de zones franches. Troisièmement sont prévues des incitations sectorielles dans le domaine du transport maritime et de l'exploitation forestière (aides permettant de couvrir jusqu'à 75% des coûts de reboisement). Quatrièmement, les encouragements à l'exportation comportent la suppression de l'impôt à l'achat-vente (jusqu'au 1er mars, taxe à la valeur ajoutée) et aux ventes à l'exportation, ainsi que l'octroi d'aides pouvant aller jusqu'à 10% de la valeur FOB des marchandises exportées (cependant, l'aide de 10% n'aura qu'un caractère temporaire).

9- Le ministre a mentionné les ressources humaines dont dispose le Chili. Il existe une importante classe moyenne; il y a la stabilité sociale et politique et il n'existe pas de tensions de type racial.

10- En référence au thème des investissements étrangers, le ministre Leniz a déclaré que la Junte gouvernementale considère les investissements étrangers comme "essentiels" pour le développement économique du Chili. A propos de la clause 24 du Marché commun andin (4) qui détermine la réduction de la propriété étrangère à des participations minoritaires et, de plus, limite le rapatriement des bénéfices à 14% du capital investi, le ministre a expliqué que ces dispositions devraient être modifiées et que le Chili avait déjà fait des propositions en ce sens. En effet, ces conditions sont actuellement l'objet de négociations au sein du Marché commun andin. Pour le moment, et dans les conditions existantes, le Chili a préféré agir dans le cadre de la réglementation en vigueur, mais il a en même temps trouvé le moyen de la tourner. La clause 24 comporte des exceptions. Le ministre a ensuite fait référence à un accord en suspens, qui a fait l'unanimité mais n'a pas encore été ratifié, et qui est significatif de la flexibilité avec laquelle opère le Chili par rapport à la clause 24. Cet accord concerne le Comité d'investissements étrangers du Chili et une société privée se proposant de construire une usine de produits manufacturés qui devra exporter sur divers marchés du Pacte andin. Le ministre Leniz a spécialement insisté pour signaler que le gouvernement chilien n'est nullement intéressé à intervenir directement dans la branche des produits manufacturés et qu'il veillera à ne conserver qu'un minimum d'intervention dans cette branche. Cependant, dans le cas présent, le gouvernement a accepté de s'associer à la société privée en prenant 30% de participation dans le projet. Les dispositions relatives à la réduction de la propriété étrangère, contenues dans la clause 24, ne s'appliquent pas aux entreprises où l'Etat est associé. Ce qui caractérise cet accord est que l'associé privé prêtera à l'Etat les fonds destinés à payer les 30% de participation de ce dernier au projet. Le ministre Leniz a qualifié d'"insignifiants" les termes de l'accord pour ce crédit et il a signalé qu'en ce qui concerne le rapatriement des bénéfices, entre autres, c'est le Décret-loi n° 600 qui en dispose et non la clause 24 établissant la limite de 14%. Cette

(4) Clause du Pacte andin en vertu de laquelle le capital étranger doit se convertir en capital national dans un laps de temps déterminé et selon un rythme préétabli. Cette clause donne lieu à des manoeuvres diverses destinées à la tourner, ainsi qu'en témoigne l'exemple donné dans ce § (N.d.T.)

même clause 24 détermine que lorsque l'Etat a qualité d'associé, le gouvernement du pays en question possède le droit de veto sur les actes de l'entreprise; mais dans le cas concret indiqué ici, le gouvernement chilien ne tient pas à exercer ce droit de veto et il est possible d'interpréter cette attitude comme relevant d'une décision de politique générale (si l'on considère que le ministre a préalablement affirmé que le gouvernement n'a en réalité aucune intention de participer à l'industrie, soit par lui-même, soit comme associé au capital privé). Au sujet de la restriction apportée au transfert des bénéfices, le ministre a qualifié cette mesure limitative de "périmée", en affirmant qu'elle serait certainement modifiée. En réponse à une question, le ministre a déclaré qu'à son avis, la position du Venezuela est semblable à celle du Chili.

Eclaircissements divers

11- L'un des participants a demandé au ministre son opinion sur le complément de programme concernant la branche pétrochimique du Groupe andin qui devrait être arrêté en fin 1975. Le ministre a répondu en déclarant que le délai était susceptible d'être prorogé, mais qu'en général, il était sceptique sur ce programme sectoriel.

12- Un autre participant a demandé au ministre d'expliquer de façon plus détaillée la portée de son affirmation concernant la participation des travailleurs aux conseils d'entreprise. Le ministre a répondu par un exemple. Un conseil composé de sept ou huit membres peut parfaitement admettre un représentant des travailleurs avec droit de vote (sans droit de vote, il se considérerait comme offensé), en lui reconnaissant ainsi le "droit de savoir". Le fait qu'un représentant des travailleurs ait le droit de vote dans un conseil ne signifie nullement que les travailleurs participent à la prise de décisions.

13- Puis le ministre Leniz a fait état des perspectives de la balance des paiements pour 1975 en donnant les chiffres suivants:

Importations:	2.217 millions de dollars		
Exportations:	1.665	"	"
Déficit commercial:	552	"	"
Intérêts et transferts de bénéfices :	298	"	"
Déficit actuel de compte courant :	784	"	"
Amortissement de la dette à long terme :	467	"	"
Déficit de la balance des paiements :	1.250	"	"

Sur les 467 millions de dollars qui doivent être amortis en 1975 au titre des crédits à long terme, une partie est renégociable et l'autre non. 80% environ des importations de biens de capital en 1975 peuvent être financés par des crédits de fournisseurs. Des crédits provenant du PL 480 (USA), de la Banque interaméricaine pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres crédits contribueront, tout comme les nouveaux investissements étrangers, à réduire le déficit de la balance des paiements à 240 millions de dollars en 1975. Tous ces chiffres sont basés sur un prix moyen de 58 cents la livre de cuivre, ce qui, pour le gouvernement,

est l'estimation la plus pessimiste. Le total de la dette extérieure était de 4.000 millions de dollars en fin 1974, comparée aux 3.455 millions en fin 1973.

14- Un des participants a demandé au ministre de parler des règlements sur les transferts de technologie. Le ministre a répondu que le gouvernement est très conscient du coût que représente le développement technologique et que la technologie étrangère ne subirait pas de préjudices. Il espère que se développera une action au plan régional pour réduire les coûts d'un certain type de technologie. Evidemment, le gouvernement encourage le développement d'instituts de recherche, le ministre mentionnant ici l'exemple d'ITT qui a réussi à créer un institut technique pour le développement de technologies de communication et des aliments. Il a de nouveau utilisé l'expression de "pragmatique" pour qualifier la politique chilienne en ce domaine.

Réponses aux questions de "Business International"

15- Les membres présents ont ensuite posé les questions préparées au préalable par "Business International".

16- La première question était une demande d'information détaillée sur les possibilités d'investissement étranger au Chili. Le ministre Leniz a répondu que le plus grand investissement en perspective concernait le cuivre, lequel investissement peut éventuellement aller jusqu'à 2.000 millions de dollars pour sept gisements de cuivre. Trois plans d'investissement étaient en préparation pour la branche forestière, chacun d'eux atteignant le montant de 150 à 200 millions (au total, 450 à 600 millions de dollars). D'autres investissements à l'étude concernent le plomb, le zinc, le minerai de fer, l'automobile, la pétrochimie, le ciment, les banques et autres projets plus modestes. Les plans relatifs à la branche de l'automobile et du ciment sont évalués entre 15 et 20 millions de dollars chacun. Ceux relatifs à la cellulose, au papier et au minerai de fer sont beaucoup plus importants. En réponse à une question de la salle, le ministre a assuré que les contractants étrangers ne rencontreraient aucune difficulté au Chili.

17- La deuxième question de la liste portait sur le montant des investissements entrés dans le pays depuis la promulgation du décret n° 600, de l'été 1974. Le ministre a répondu que les autorisations accordées à la date d'aujourd'hui par le Comité d'Investissements étrangers font un total de 31 millions de dollars (5) et que 80 millions d'investissements restent en suspens. Pour ces 111 millions, le secteur le plus favorisé est celui du cuivre. Dans le secteur pétrolier, diverses sociétés ont manifesté de l'intérêt. En réponse à une question de la salle, le ministre Leniz a signalé que des contrats ont été signés pour la plupart des 31 millions approuvés par le Comité. Certains plans d'investissement sont étatiques et d'autres ne prennent pas en considération les propriétaires antérieurs. Une autre question de la salle a porté sur les délais nécessaires pour que les projets reçoivent l'approbation. Le ministre Leniz a déclaré qu'à partir du moment où le projet arrivait entre les mains du Comité, il pouvait être étudié en trente jours, sans entrer dans plus de détails.

L'un des assistants a demandé si les investissements étrangers actuellement appliqués et ceux actuellement en cours de réalisation tombe-

(5) A noter la faiblesse de ce chiffre, comparé aux besoins actuels soulignés par le ministre chilien (N.d.T.)

D 235-7

raient sous le coup des mesures de réduction établies par le Pacte andin. Le ministre Leniz a répondu que de nouveaux capitaux peuvent être placés dans des investissements déjà existants, conformément à l'article 14 de la législation antérieure, c'est-à-dire que si l'investissement était déjà fait à une date déterminée, les nouveaux apports de capital ne pouvaient, selon lui, être l'objet desdites mesures de réduction.

18- La troisième question de la liste concernait la mise en marche des nouveaux investissements dans le cuivre et leur importance dans l'ensemble des entrées provenant de l'exportation. Le ministre a répondu que le total des nouveaux investissements dans le cuivre pouvait aller jusqu'à 1.000 millions de dollars par an.

19- La quatrième question portait sur la possibilité d'une participation étrangère majoritaire dans les investissements miniers. Le ministre a répondu solennellement que oui, que les étrangers intéressés pouvaient être propriétaires, jusqu'à 100% y compris, dans les nouvelles exploitations minières. La réduction de la propriété étrangère et autres mesures de la clause 24 du Pacte andin ne s'appliquent pas à l'exploitation minière ni à l'exploitation forestière.

La cinquième question avait trait à la politique pétrolière. Le ministre Leniz a répondu que la Société pétrolière d'Etat (ENAP) allait prochainement donner les normes générales pour la participation étrangère dans l'exploitation du pétrole.

20- La sixième question se référait au rétablissement de l'aide à l'exportation. Le ministre a renvoyé à ce qu'il avait déclaré auparavant sur le respect des incitations à l'exportation (§ 9) et il a répété que sa politique allait dans le sens de la suppression des taxes sur les transactions et les opérations d'exportation.

21- La septième question portait sur le nouvel organisme de promotion des exportations, PROCHILE, sur les prêts à l'embarquement et au débarquement, ainsi que sur la possibilité, pour les sociétés étrangères, d'en profiter. Le ministre Leniz a souligné que PROCHILE n'est qu'un organisme d'encouragement destiné à aider les nouvelles industries à exporter. Cet organisme remplit sa fonction en faisant des études de marché et en s'employant à favoriser les contacts entre acheteurs et vendeurs. Les crédits à l'exportation seront attribués par les instituts bancaires et les étrangers qui les sollicitent ne feront l'objet d'aucune discrimination.

22- La huitième question se référait à la possibilité pour les sociétés étrangères d'obtenir des crédits en monnaie locale. Le ministre Leniz a répondu qu'il est "essentiel" que les sociétés étrangères apportent de l'extérieur un capital d'opération, ce qui veut dire pour lui que les sociétés étrangères ne peuvent s'adresser aux sources locales de crédit.

23- La neuvième question se référait au contrôle des travailleurs sur les caisses de retraite et l'application des fonds. Le ministre a déclaré que ces fonds appartiennent aux travailleurs, mais que le gouvernement allait prendre les mesures nécessaires pour veiller à "leur bonne gestion". C'est ainsi que le gouvernement autoriserait l'investissement de ces fonds sous contrôle des travailleurs, sur le marché de la Bourse ou en prêts du gouvernement, et dans la construction de logements. Mais, par contre, les investissements directs dans des entreprises ne seraient pas permis.

En réponse à une question de la salle, le ministre a émis l'avis qu'il ne serait pas "attirant" pour les travailleurs d'investir dans des actions de leur propre entreprise, par crainte qu'agissant ainsi, ils ne mettent tous leurs oeufs dans un même panier. L'argent est le mobile fondamental des travailleurs, et non le pouvoir. Il n'y a que les dirigeants syndicaux à rechercher le pouvoir. En général, les travailleurs ne manifestent pas d'intérêt à posséder une partie du capital de l'entreprise où ils travaillent. Mais il y a des exceptions. Il y a eu le cas des travailleurs d'une usine de papier peint qui ont monté avec succès sur d'autres personnes intéressées pour racheter au gouvernement les actions de leur société. Dans un autre cas, les employés d'une chaîne de magasins d'habillement l'ont rachetée.

24- La dixième question de la liste avait trait à la renégociation de la dette extérieure du Chili qui doit avoir lieu cette année (6). Le ministre Leniz a expliqué, avec plus de détails qu'il n'en est donné ici, que le total de ce que le Chili doit payer cette année n'est pas de 710 millions de dollars, mais de 467 millions dont 300 millions doivent être renégociés.

25- La dernière question de la liste concernait le financement de la balance des paiements pour 1975, surtout si l'on tient compte de la baisse du prix du cuivre. La nouvelle législation sur l'impôt prévoit cette année une augmentation des taxes sur l'essence, des péages routiers et des revenus personnels, en plus d'un impôt sur l'exploitation de nouvelles terres qui retombera sur le revenu des agriculteurs. Le ministre Leniz a déclaré que chaque diminution de 5 cents sur le prix de la livre de cuivre représente une baisse à l'exportation de 90 millions de dollars. Les stocks de cuivre sont actuellement très élevés, et c'est la raison pour laquelle le gouvernement a fait preuve de prudence dans la prévision des prix pour cette année. Le ministre a déclaré que l'Organisation des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) a obtenu peu de résultats dans la fixation des prix en raison de l'existence de stocks importants. A partir de 1977, les perspectives sur le cuivre s'avèrent beaucoup plus favorables qu'actuellement.

26- En réponse à une question de la salle, le ministre Leniz a estimé que la croissance du Produit national brut se situera pour 1975, en termes réels, entre 0 et 2%. La moyenne de la croissance annuelle, à partir de 1976, sera de 7 à 8%, ce qui représente une augmentation du revenu per capita supérieure à 5% par an. La croissance démographique chilienne est de 1,7%.

L'image du Chili à l'étranger

27- Après le déjeuner, le ministre a répondu à une série de questions des assistants, dont la dernière portait sur la réputation du Chili dans le monde. Le ministre a déclaré que le Chili souffrait sans aucun doute d'une mauvaise image dans la presse; que les tortures et les atrocités attribuées à la Junte n'étaient pas vraies; et que les accusations selon lesquelles la CIA aurait financé la chute du gouvernement Allende étaient sans fondement, étant donné que les sommes dont on parlait auraient difficilement pu être utiles pour un tel objectif. Le ministre Leniz a déclaré que l'intervention militaire avait répondu à l'attente du peuple chilien.

(6) La réunion du Club de Paris devait se tenir le 25 mars 1975, mais elle a été annulée (N.d.T.)

(Traduction DIAL sur le texte espagnol de "Chile-America" Rome, n° 6-7, 1975. En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

/spécial)

Abonnement annuel: France 140F - Etranger 150F (avion: tarif Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris

D 235-9/9

Commission paritaire de presse n° 56249